



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
ENTREMONT DU 11 JUIN 2012 à 20h00**

Elus présents :

M. Olivier BECHT, Mme Maryse LOUIS, Mme Rachel BAECHEL, M. Richard PISZEWSKI,
M. Christophe EHRET, M. Michel POCHON.

Assistent en outre à la séance :

Madame Martine WEHRLE, DGS, Monsieur Arnaud BAÏLEN, Directeur de
Cabinet.

Nombre de participants :

56 riverains présents

Secrétariat assuré par

Madame Martine GROSS

Ordre du jour

1. Point sur les ordures ménagères et le tri sélectif,
2. Point sur le chantier de l'ACPE (salle pour les associations, crèche, périscolaire...)
3. Piste cyclable
4. Chantier parking arrière de l'école maternelle et rue des Marguerites
5. Entretien rue Schweitzer

Monsieur le Maire débute cette première séance de conseils de quartiers en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

1/ Point sur les ordures ménagères et le tri sélectif

M. le Maire rappelle qu'il y a trois ans, le système de tri sélectif en collecte a été instauré, ce qui a permis de réduire par 2 le tonnage des ordures ménagères.

Le marché relatif au ramassage des ordures ménagères signé entre M2A et la société Véolia arrive à terme fin 2012.

M. le Maire expose différentes possibilités :

- 1) Retour à la situation antérieure (2 sacs par semaine +1 sac jaune) ce qui augmenterait la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) de 2,51%,
- 2) Conteneuriser les deux flux (1 bleu et 1 jaune collecte sélective fournis par m2A) ce qui augmenterait la TEOM de 4,79%
- 3) Conteneuriser la collecte des ordures ménagères, bac bleu uniquement, + 1 collecte sélective (sacs jaunes) augmentation de la TEOM 3,77%.
- 4) Conteneuriser la collecte des ordures ménagères, bac, + 1 collecte sélective tous les quinze jours augmentation de la TEOM 1,83%
- 5) Rester à la situation actuelle

M. le Maire précise également que la collecte des sacs jaunes une fois tous les quinze jours ne ferait pas baisser la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et rappelle que les sacs jaunes restent à la disposition des usagers à titre gratuit.

Ensuite, a lieu un sondage concernant la collecte des ordures ménagères. La question posée est de savoir si la situation doit être maintenue ou si des changements sont souhaitables.

Pour les logements collectifs : Maintien à l'unanimité

Pour les habitations individuelles :

- Maintien : 7 personnes ;
- Collecte au moyen d'un bac : 20 personnes ;
- Collecte sélective tous les 15 jours : 20 personnes.

Afin de trouver une solution, les services étudieront la question et les différentes possibilités envisageables.

Monsieur WALLISER demande à procéder à un rappel des règles pour la collecte des encombrants dans le prochain Bulletin Municipal.

Pour conclure, M. le Maire précise qu'en termes de ramassage des ordures ménagères,

l'idéal serait un réforme de la taxe et de son mode de calcul. Mais ce n'est pas une compétence du Maire.

→Vote : à la majorité, maintien du système actuel

2/Point sur le chantier de l'ACPE

Chantier ACPE

Voir diaporama en pièce-jointe.

Le groupe de travail procède à la présentation de ses propositions.

Le planning est tenu, le centre polyvalent sera achevé cet automne (aux alentours de la Toussaint) avec 6 mois d'avance sur le calendrier prévisionnel. Pour un coût global de 8.2 millions d'euros, dont six à la charge de m2A. Le bâtiment comprendra, au rez-de-chaussée, un périscolaire, à l'étage une crèche de 40 places, et au-dessus les locaux de l'Association du Centre Polyvalent d'Entremont (ACPE).

Un parking souterrain sera mis à disposition des usagers et s'il y avait un excès de place les associations seront consultées Il n'y aura pas de vente de place de parking.

L'ouverture de la salle est prévue fin 2012 et celle de la crèche et du périscolaire en janvier.

Un local jardinier est prévu dans le garage, précise M. WALLISER. En outre le terrain a été cédé pour un euro symbolique par l'Association Syndicale du Parc d'Entremont.

La question est posée de trouver qui gèrera la crèche. Des décisions seront prises à l'automne.

Monsieur le Maire souhaiterait une unité de gestion des structures de crèche et périscolaire à l'échelle de la Ville.

Piste cyclable

L'hypothèse d'un tracé de la piste cyclable par le chemin noir est évoquée. Elle nécessitera l'avis de l'Assemblée Générale triennale car comporte une cession de terrain. Un bail emphytéotique est également envisageable.

Dans le cas d'un désaccord, un retour à l'ancien projet réalisé impasse des Cèdres.

Monsieur le maire explique 100 % des engagements seront tenus jusqu'en 2014 et que la piste cyclable reliant Entremont aux autres quartiers sera réalisée. La question est de savoir quel pourra être le meilleur projet.

Parking arrière école rue des œillets

Présentation du groupe de travail (voir P.J.)

Différents travaux seront faits:

- Parking arrière rue des Œillets réaménagement des enrobés,
- Un trottoir rue des Marguerites vers l'école,
- Refaire un marquage en sens unique Marguerite /Œillets,
- Impasse Coquelicots n'est pas programmée,
- Prévoir le stationnement dans la cour de l'école pendant les chantiers (hors périodes scolaires).

En outre la réfection d'une grande partie de la rue Schweitzer aura lieu cet été dans une période de temps restreinte.

- Au mois d'août; une couche d'enrobé sera appliquée,
- Ajouter un plateau surélevé impasse de la Clairière,
- Radars pédagogiques en commande pour pose aux endroits dangereux.
- Sécuriser la sortie du parking : améliorer la visibilité donc une ½ place sera supprimée.

Monsieur REUILLE conseille à la copropriété de créer une sortie rue des Sapins, Monsieur WALLISER y est défavorable en raison du manque de moyens.

La rue des Peupliers sera réhabilitée jusqu'à l'ACPE. Les travaux auront lieu de nuit sur une période de 15 jours.

DIVERS

Problèmes de copropriété : au 1, rue des Sapins des scooters et motos sont stationnés dans les parties communes.

Les copropriétaires demandent à ce que des verbalisations aient lieu.

Il ne peut y avoir de P.V. dans la copropriété, car il s'agit du domaine privé, au sein duquel la police n'a pas compétence pour agir.

Une demande sera faite au chef de la Police pour savoir s'il peut envoyer un courrier pour faire respecter la sécurité et rappeler le règlement de la copropriété. Une étude de faisabilité sera faite par le service juridique.

Un intervenant pose demande s'il est possible d'améliorer l'entretien et l'état de salubrité du bassin : c'est du ressort de la gestion de la copropriété et donc à voir avec Monsieur WALLISER.

Une personne signale l'absence de bancs dans les collines, pour que les promeneurs puissent se reposer.

Le Conseil des Aînés a programmé sur 3 ans l'installation de ces bancs au centre ainsi que dans les collines pour le printemps été 2013.

Un autre intervenant signale un problème de poubelles fixes qui ne sont plus remplacées après avoir été rendues inutilisables en raison des dégradations. Il faudrait faire appel au civisme.

La pose de corbeilles métalliques sera étudiée par m2A. Toutefois, le Parc d'Entremont étant une propriété privée, le faisabilité de la pose devra également être étudiée.

Pour les déjections canines une demande de dévidoirs de canisacs à été faite ainsi que la poursuite de l'action de la Police Municipale pour la verbalisation des contrevenants. L'amende s'élève à 35 €.

Ensuite, a lieu un débat entre au sujet de l'action de la Police en matière de sécurité et plus particulièrement pour trafic de drogue la consommation d'alcool fort. Un intervenant demande que la Police Municipale fasse des contrôles d'identité. Elle peut désormais le faire, suite à une convention conclue avec le Procureur de la République.

M. le Maire conclut cette première réunion de Conseil de quartier en remerciant les participants ainsi que les membres des différents groupes de travail.

Fin de séance 22 h 25

RIXHEIM, le 11 juin 2012

Le Maire :



Olivier BECHT